

Décision Générale colonial

Décision n° 50-183-1912 Mutation.

n° 50-183-1912

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 27 janvier 1912
Numéro JO n° 183 du 01/02/1912	Date du numéro 1 février 1912

TEXTE INTÉGRAL

les frais de bureau du commissaire de Police sont portés de 100 à 300 francs par an, à compter du 1er janvier 1912.